

Yann ROCHE

Expert en arboriculture ornementale et urbaine / Technicien Caducée De L'arbre

162, Avenue de la Madrague de Montredon 13008 Marseille

E-mail: arbresdedori@gmail.com – Tél : 06 58 02 25 23

Code APE 7490B – N° Siret – 980 814 818 00012 –

TVA intracommunautaire FR 03 980 814 818

RC Pro GROUPAMA n°513936460002

Arboriste spécialiste P.A.H

Attestation de diagnostic arboricole

Je soussigné Yann ROCHE, atteste que l'entreprise New Roche a contrôlé l'état sanitaire et mécanique des arbres porteurs des installations :

Accro Verdon Vérignon 83630 Bauden

*Le présent certificat est établi suite au contrôle du
réalisé par*

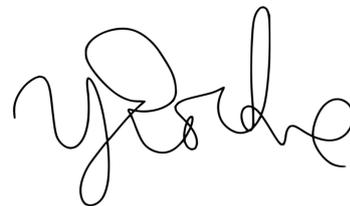
*A la demande du client représenté par
Fait à Marseille le*

02/01/2025

Yann Roche

Bertrand Faure

03/01/2025



L'expert

Le diagnostic décrit l'état de l'arbre à un moment donné. Du fait du caractère évolutif, tant de l'arbre que des altérations qui peuvent l'affecter, les analyses et conclusions du diagnostic sont valables pour une durée limitée par la norme *EN NF 15567 – Structure de sport et d'activité de plein air – Parcours acrobatique en hauteur*, qui prévoit la réalisation d'un contrôle par année civile, à un intervalle maximal de 15 mois.

L'engagement de l'expert ne peut s'exercer qu'en cas de réalisation en temps opportun et par du personnel qualifié et dans les règles de l'art, des travaux, préconisations, surveillances et investigations complémentaires indiquée(s) dans le rapport. Le diagnostic arboricole devra être complété par la surveillance générale attentive de l'état des arbres, notamment après un accident climatique (vent, neige, orage, etc.) ou à la reprise de l'activité. S'il a le moindre doute quant à l'évolution défavorable de l'état d'un arbre ou s'il constate l'apparition d'une quelconque anomalie, le client devra en avvertir l'expert ou solliciter un professionnel compétent pour examen complémentaire.

Toute modification apportée au niveau du traitement de l'arbre (taille non préconisée, par exemple) ou de son environnement (construction, tranchées, suppression d'écrans, imperméabilisation, décaissement, dessouchage proche etc.) dégage l'expert de sa responsabilité.

La mission de l'expert est de permettre au client de minimiser les risques pour la sécurité des personnes et des biens aux abords des arbres, mais ne saurait en aucun cas garantir l'absence de risques.

Ne sont pas inclus au champ de la responsabilité de l'expert:

– Les conséquences de dégradations non visibles (systèmes racinaires en particulier, parties d'arbre cachées par un équipement de toute nature) et les déficiences d'ancrage dues aux caractéristiques du sol/du sous-sol.

– Les dommages liés directement ou indirectement à des événements climatiques majeurs : vent, neige, givre, orage ou autre, ayant eu lieu après le passage de l'expert.

– Les cas de rupture de branche estivale, liés à l'embolie vasculaire, phénomène exceptionnel et par nature imprévisible.

L'expert ne sera tenu à aucune indemnité ni dédommagement de quelque nature que ce soit pour tout préjudice indirect.

Yann ROCHE

Expert en arboriculture ornementale et urbaine / Technicien Caducée De L'arbre

162, Avenue de la Madrague de Montredon 13008 Marseille

E-mail: arbresdedori@gmail.com – Tél : 06 58 02 25 23

Code APE 7490B – N° Siret – 980 814 818 00012 –

TVA intracommunautaire FR 03 980 814 818

RC Pro GROUPAMA n°513936460002

Arboriste spécialiste P.A.H

Diagnostic arboricole du parcours acrobatique en hauteur

Accro Verdon Vérignon 83630 Bauden

Norme NF EN 15567-1

02/01/2025

La norme

La norme NF EN 15567-1 prévoit la réalisation avant l'ouverture, puis de façon annuelle (avec un délai maximum de 15 mois), d'un diagnostic arboricole. La finalité de ce diagnostic est de déterminer l'état sanitaire et mécanique des arbres utilisés comme support d'atelier et des arbres environnants.

Le rapport doit contenir a minima les informations suivantes listées dans l'annexe A de la norme:

- Forêt, description du peuplement végétation, sol
- Recommandations concernant la gestion du site
- Identification des arbres et repérage sur un plan général du site
- Essence, diamètre, hauteur, inclinaison
- Diagnostic des différentes parties de l'arbre
- Evaluation de l'état physiologique
- Etat de risque
- Description des défauts et anomalies décelés
- Action corrective demandée pour pallier ces défauts

Méthode de diagnostic

Description et mesures de l'arbre

Les arbres sont inspectés à partir du sol. On en mesure la hauteur totale, ainsi que le diamètre à 1.3 m.

Une observation des parties basales, collet, racines apparentes, ainsi que du tronc et du houppier donne lieu à une description personnalisée. Par ailleurs, on cherche à détecter tous les signes de faiblesse sanitaire ou mécanique de l'arbre

Diagnostic appareillé

Dans le cas où une cavité ou un défaut est diagnostiqué, on sonde l'arbre au résistographe PD400.

Le résistographe permet de mesurer la résistance au perçage de l'arbre : un traceur est relié au bloc d'entraînement d'une perceuse sans fil et dessine une courbe : en abscisse la profondeur de pénétration de la mèche, en ordonnée le niveau de résistance (donc de fiabilité mécanique) du bois.

Les points de contrôle

- Le sol (déceler les signes de tassement, d'érosion en lien avec l'activité ou pouvant être aggravés par la pratique de l'activité, proposer des éléments de stratégie pour lutter contre ce risque).
- L'arbre lui-même : déceler les maladies, altérations, blessures pouvant mettre en cause la mécanique ou la santé de l'arbre et ainsi, avoir un impact sur l'activité. Proposer si possible une stratégie de lutte.
- Les points de contact entre les arbres et l'activité ayant un impact sur un développement normal : câbles et plateformes. On décèlera les anomalies (contact, abrasion, blessure, compression, cisaillement...) et ils seront reportés dans la liste des remarques et des travaux à entreprendre).

03/01/2025

Yann ROCHE

Arboriste spécialiste P.A.H

Expert en arboriculture ornementale et urbaine

Technicien Caducée De L'arbre

